



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAZER

Séance du 31 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de la Commune de Lazer.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 11
Suffrages Exprimés : 11
POUR : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Présents : Mmes BOQUILLON Lucienne- GABERT Marie-Line- LAUNAY Océane -MORHET-RICHAUD Patricia- SUSCET Marjorie
Mrs COUDOURET Jean-Paul - GUIEU André -IMBARD Jérémy - BAJARD Dimitri - VELLAS Sylvain
Secrétaire de Séance : Mme Lucienne BOQUILLON
Date de la convocation : 26/03/2026

2026-022

Délégué CNAS

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant du Conseil Municipal auprès du Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Locales

Considérant que chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires.

Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire à un vote public et

- Désigne Madame Lucienne BOQUILLON comme déléguée local des élus représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale,
- Désigne Madame France HECTOR comme déléguée locale des agents représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Serge MAOUI

